

# RÉGLEMENTATION « EAU » DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT ET D'INFRASTRUCTURES - Présentiel

Cette formation traite de la réglementation "eau" et des plans de prévention aux risques d'inondation dans la réalisation de projet d'aménagement immobilier.

## Objectifs opérationnels

- Réaliser un projet d'aménagement immobilier dans le respect de la législation sur la « Loi sur l'eau » et les plans de prévention aux risques inondation
- Exploiter les études à mener au cours de l'avancement du projet

## Public Concerné

- Directeurs programmes immobiliers
- Responsables programmes immobiliers
- Responsables projets aménagement
- Aménageurs urbains
- Ingénieurs et techniciens en bureau d'études

## Durée

7.00 Heures 1 Jour

## Prérequis

Suivre cette formation n'exige aucun niveau de connaissances prérequis particulier.

## Contenu

### Aménagements immobiliers et l'eau : de nombreuses interfaces

- Protection de l'aménagement contre les eaux
- Consommations d'eau
- Rejets

### Outils réglementaires actuels

- Loi sur l'eau
- Plan de prévention des risques inondation (PPRI)
- Outils de gestion concertée des eaux (SDAGE et SAGE)
- Autres réglementations majeures (ICPE, urbanisme, protection nature)
- Interactions et passerelles entre les différentes réglementations

### Dossiers loi sur l'eau

- Aspects procéduraux, police de l'eau et nomenclature loi sur l'eau
- Contenu du dossier loi sur l'eau
- Risques juridiques et sanctions encourues

### Notice de mise en conformité au PPRI

- Contenu d'un document PPRI
- Contenu de la notice de mise en conformité au PPRI
- Aspects procéduraux et risques encourus

### Incidence de l'eau souterraine sur les projets immobiliers

- Notions de niveau des plus hautes eaux (NPHE), débit d'eau résiduel
- Dispositions constructives

### Gestion des eaux pluviales urbaines

- Aperçu des techniques durables et intégrées de gestion des eaux pluviales
- Avantages et inconvénients

### Cas pratiques

## Méthodes pédagogiques

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés théoriques, d'illustrations au travers de cas concrets et de partages d'expériences.

## Moyens pédagogiques

ESPACE PRIVÉ EN LIGNE

Accessible via l'application web à l'adresse [app.gescof.com](http://app.gescof.com), cet espace personnalisé offre aux participants la possibilité de :

- Répondre au questionnaire d'analyse des besoins, afin d'adapter la formation à leur contexte et à leurs attentes.
  - Réaliser l'évaluation des acquis à la fin de la formation.
  - Accéder aux ressources pédagogiques mises en ligne par le formateur.
  - Télécharger leur attestation de fin de formation et leur certificat de réalisation.
  - Compléter le questionnaire de satisfaction, contribuant à l'amélioration continue des formations.
- Les participants sont encouragés à se munir d'un ordinateur portable afin de profiter pleinement des fonctionnalités de l'Espace Privé.

#### MOYENS TECHNIQUES

La formation s'appuie sur des outils et supports multimédias animés par l'intervenant, visant à enrichir l'expérience pédagogique.

#### QUESTIONNAIRE D'ANALYSE DES BESOINS

Avant le début de la formation, chaque participant est invité à remplir un questionnaire en ligne permettant au formateur de connaître son activité professionnelle, son niveau de compétences, ses préférences pédagogiques et s'assurer que les objectifs opérationnels de la formation correspondent à ses attentes.

### ■ Qualification Intervenant(e)(s)

L'intervenant est un formateur qualifié et ingénieur en construction, architecte ou ingénieur spécialisé eau et assainissement.

### ■ Méthodes et modalités d'évaluation

Cette évaluation est réalisée en ligne en fin de formation sur la base d'un questionnaire individuel. Elle permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant. La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant.

### ■ Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



**Contactez-nous !**

**Nelly DROUILLARD**  
Chef Projets Formation

**Tél. : 0130852490**  
**Mail : [formation@groupeginger.com](mailto:formation@groupeginger.com)**